

AVIS DE MARCHÉ DE FOURNITURES

Fourniture, livraison, mise en service et formation des utilisateurs d'équipements biomédicaux dans dix (10) Hôpitaux généraux de Référence (HGR) dans les provinces du Kasai oriental, du Kasai occidental, du Nord-Kivu et la Province orientale en R. D. Congo

1. Référence de publication

EuropeAid/135356/IH/SUP/CD

2. Procédure

Ouvert international.

3. Programme

10^{ème} Fonds européen de développement

4. Financement

Convention de financement du Projet d'appui au Plan National de Développement Sanitaire (PA-PNDS)

5. Pouvoir adjudicateur

Ministère des Finances, Ordonnateur national du FED en République démocratique du Congo

SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ

6. Description du marché

L'objet du marché est la fourniture, la livraison, la mise en service et la formation des utilisateurs d'équipements biomédicaux dans dix (10) Hôpitaux Généraux de Référence (HGR) dans les provinces du Kasai Oriental, du Kasai Occidental, du Nord Kivu et en Province Orientale.

7. Nombre et intitulés des lots

Le marché est divisé en deux (2) lots répartis ainsi :

Réf.	Item	Lot 1						Lot 2			Total/ Unités	
		Kasai oriental			Kasai occidental			Province orientale	Nord Kivu			
	Equipements biomédicaux (voir liste en Annexe IV du DAO)	HGR Tshilenge	HGR Kabinda	HGR Makota	HGR Mikalayi	HGR Tshibala	HGR Masuika	HGR/CS Mambasa	HGR Kyondo	HGR Musienene	HGR Masereka	

CONDITIONS DE PARTICIPATION

8. Éligibilité et règle de l'origine

La participation au marché est ouverte à égalité de conditions aux personnes physiques et aux personnes morales (qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires) qui sont établies dans l'un des pays ACP, un des Etats membres de l'Union européenne ou dans un pays ou un territoire autorisé par l'accord de Partenariat ACP-CE au titre duquel le marché est financé (voir rubrique 22 ci-après) La participation à la procédure est également ouverte aux organisations internationales . Tous les biens fournis dans le cadre du présent marché doivent être originaires de ces pays

9. Situations d'exclusion

Les soumissionnaires doivent fournir une déclaration signée, incluse au formulaire de soumission pour un contrat de fournitures, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations énumérées au point 2.3.3 du *Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de l'UE*.

10. Nombre d'offres

Les soumissionnaires peuvent soumettre seulement une offre par lot. Les offres ne portant que sur une partie d'un lot ne seront pas prises en considération. Tout soumissionnaire peut indiquer dans son offre qu'il consentira une remise au cas où son offre serait retenue pour plusieurs lots. Les soumissionnaires ne peuvent pas soumettre une offre pour une variante en plus de leur offre pour les fournitures requises dans le dossier d'appel d'offres.

11. Garantie de soumission

Les soumissionnaires doivent fournir une garantie de soumission de **15 000 euros** lors de la remise de leur offre. Cette garantie sera restituée aux soumissionnaires non retenus une fois que l'appel d'offres aura été mené à terme, et à l'attributaire ou aux attributaires après la signature du contrat par toutes les parties. Cette garantie sera utilisée si le soumissionnaire n'honore pas toutes les obligations stipulées dans l'appel d'offres

12. Garantie de bonne exécution

Il sera demandé à l'attributaire de fournir une garantie de bonne exécution égale à 10% de la valeur du marché à la signature du contrat. Cette garantie doit être fournie avec le contrat contresigné dans un délai de 30 jours à compter de la réception par le soumissionnaire du contrat signé par le pouvoir adjudicateur. Si l'attributaire ne fournit pas la garantie requise dans le délai imparti, le contrat sera frappé de nullité; un nouveau contrat pourra être établi et adressé au soumissionnaire ayant présenté la deuxième offre conforme la moins disante.

13. Réunion d'information et/ou visite de site

Aucune réunion d'information n'est prévue.

14. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

15. Période de mise en œuvre des tâches

Les fournitures devront être livrées dans un délai de 90 jours, allant de l'émission de l'ordre de service jusqu'à la réception provisoire. La période de garantie est de 365 jours à compter de la date de la réception provisoire.

CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

16. Critères de sélection

Les critères de sélections suivants seront applicables aux soumissionnaires. Dans le cas où l'offre est soumise par un consortium, ces critères seront d'application au consortium dans son ensemble :

- 1) **Capacité économique et financière du soumissionnaire** (basée sur le point 3 du formulaire de soumission pour l'appel d'offres fournitures):
 - *Le chiffre d'affaires moyen annuel des trois dernières années doit être supérieur au moins une fois et demi le montant de l'offre ;*
 - *La trésorerie et les équivalents de trésorerie de début et de fin d'exercice sont, globalement, excédentaires.*

- 2) **Capacité professionnelle du soumissionnaire** (basée sur le point 4 et 5 du formulaire de soumission pour l'appel d'offres fournitures):
 - *Avoir la certification professionnelle appropriée pour ce contrat, telle qu'une licence de vente d'équipements biomédicaux émise par l'autorité compétente dans le pays de résidence du soumissionnaire (être concessionnaire agréé de matériel roulant opérationnel depuis au moins 5 ans, avoir une autorisation du fabricant, ...)* ;
 - *Au moins trois personnes faisant partie des effectifs du soumissionnaire travaillant actuellement dans les domaines en rapport avec le présent marché.*

- 3) **Capacité technique du soumissionnaire** (basée sur les points 5 et 6 du formulaire de soumission pour l'appel d'offres fournitures):
 - *Le soumissionnaire doit avoir mené à bien pendant les trois dernières années au moins trois projets d'un budget similaire ou supérieur à celui du présent marché dans des domaines liés à celui du présent marché ;*
 - *Le soumissionnaire doit être en mesure d'assurer la mise en place de personnel compétent pour les missions de formation en français, conformément à ce qui est requis par les spécifications techniques.*

Un opérateur économique peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. A titre d'exemple, le pouvoir adjudicateur pourrait considérer cela inapproprié lorsque l'offre repose en majeure partie sur les capacités d'autre(s) entité(s) ou y fait appel pour des critères clefs. Si l'offre fait valoir les capacités d'autres entités, elle doit dans ce cas prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des moyens nécessaires pour l'exécution du marché, par exemple par la production de l'engagement de ces entités de les mettre à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, devront respecter les mêmes règles d'éligibilité et notamment de nationalité, que l'opérateur économique en question. En outre les informations relatives à cette/ces entité(s) tierce(s) pour les critères de sélection pertinents devront être reprises dans un document séparé. Les preuves de leur capacité devront également être fournies lorsque le pouvoir adjudicateur en fait la demande.

17. Critères d'attribution

Prix.

SOUMETTRE UNE OFFRE

18. Comment obtenir le dossier d'appel d'offres ?

Le dossier d'appel d'offres est disponible à l'adresse Internet suivante :

<https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.welcome>

Il est également disponible auprès du pouvoir adjudicateur. Les offres doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire type de soumission pour marché de fournitures inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et la présentation doivent être strictement respectées.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

*Monsieur l'Ordonnateur national du FED en RDC
s/c Cellule d'appui à l'Ordonnateur national du Fonds européen de développement (COFED),
sis Hôtel des Impôts (Direction Générale des Impôts),
croisement des avenues des Marais et Province Orientale,
C/Gombe, Kinshasa, R.D.Congo,
Tél.: +243 (0)81.555.36.44,
Fax: +243 (0)81.555.36.49,
E-mail : cofed@cofed.cd*

Avec copie à

*Monsieur le Chef de la délégation de l'Union européenne en RDC
Immeuble BCDC, 14^{ème} étage, Boulevard du 30 Juin
Kinshasa/Gombe
Tél: (+243) 81 330 01 25/6/7 – Email: delegation-dem-rep-og-congo@ec.europa.eu*

(avec mention de la référence de publication indiquée au point 1) au moins 21 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 19. Le pouvoir adjudicateur doit répondre aux questions au moins 11 jours avant la date limite de soumission des offres. Des éclaircissements ou des changements mineurs au dossier d'appel d'offres sont publiés au plus tard 11 jours avant la date limite de soumission des offres sur le site EuropeAid:

<https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.welcome>

19. Date limite de soumission des offres

Les offres doivent parvenir au pouvoir adjudicateur obligatoirement par porteur ou par courrier express au plus tard **le 12/05/2014 à 12 heures**, heure de Kinshasa, dans les locaux *de la Cellule d'appui à l'ordonnateur national du Fonds européen de développement/COFED, Bâtiment de la Direction Générale des Impôts, Rue du Haut Congo, Kinshasa/Gombe/République démocratique du Congo*

Tél: (+243) 81 55 53 644; E-mail: cofed@cofed.cd

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

20. Séance d'ouverture des offres

La séance d'ouverture aura lieu le même jour, soit le **12/05/2014 à 14 heures et 30 minutes**, dans la salle des réunions de la Cellule d'appui à l'ordonnateur national du Fonds européen de développement/COFED, Bâtiment de la Direction Générale des Impôts, Rue du Haut Congo - Kinshasa/Gombe

21. Langue de la procédure

Toutes les communications écrites de cette appel d'offres doivent être faites en français.

22. Base juridique

Accord de partenariat ACP-CE signé à Cotonou le 23 juin 2000.